

CHALLENGE GRANFONDO ALPES-MARITIMES

REGLEMENT 2019

Article 1 – ORGANISATION

Le « **Challenge Granfondo Alpes-Maritimes** » 2019 est un classement par points qui portera sur 7 épreuves pour les Hommes et 8 épreuves pour les Dames (1 épreuve est exclusivement réservée aux Dames) du département des Alpes Maritimes et de la Province de Cuneo en Italie :

- 31 mars – Granfondo Nice Côte d’Azur – Nice Matin (Nice)
- 14 avril – La Faliconnaise Collines Niçoises (Falcon)
- 05 mai – Chullanka Ladies Granfondo (La Gaude-Valberg) **Dames uniquement**
- 12 mai – Granfondo La Vençoise (Vence)
- 16 juin – La Mercan’Tour Bonette DT SWISS (Guillaumes/Valberg)
- 30 juin – La Fausto Coppi Officine Mattio (Cuneo-Italie)
- 25 août – La Mercan’Tour Turini Officine Mattio (Saint Martin Vésubie)
- 22 septembre – La Mercan’Tour Madone-Peille (Peille)

Des classements « scratch » et par catégories seront organisés (cf. art.4)

Article 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les concurrents ayant participé et marqué des points à une épreuve seront classés au final. Les coureurs professionnels peuvent participer mais n’apparaîtront pas dans les classements officiels.

La participation au classement du « Challenge Granfondo Alpes-Maritimes » implique l'acceptation du présent règlement par les participants.

Article 3 - ENGAGEMENTS

Le montant de l'engagement sur chaque épreuve est laissé libre à l'appréciation de chaque organisateur. Il n'existe pas d'engagement global sur la totalité épreuves, les concurrents devront s'inscrire directement à chaque manche via les sites dédiés.

Article 4 - MODALITES DE CLASSEMENT

4.1 Parcours

Toutes les épreuves comporteront de 2 parcours. Des points seront attribués sur tous les parcours, avec une pondération favorisant les parcours longs (cf. article 4.3 ci-après). En cas d'annulation d'un parcours (mauvais temps, décision administrative...), les points du grand parcours seront distribués automatiquement sur le parcours restant.

4.2 Catégories retenues

Femmes : Catégorie A : de 18 à 35 ans / Catégorie B : de 36 à 49 ans / Catégorie C : au-delà de 50 ans

Hommes : Catégories D : de 18 à 39 ans / Catégorie E : de 40 à 49 ans / Catégorie F : de 50 à 59 ans / Catégorie G : de 60 à 64 ans / Catégorie H : 65 ans et +

Catégorie Handisport : (I)

Rappel: L'appartenance à une catégorie est déterminée par rapport à l'année civile en cours. (Ex : un concurrent homme né en mars 1979 sera classé dans la catégorie E tout au long de la saison)

4.3 Attribution des points

Sur chaque épreuve du Challenge, tout participant terminant l'épreuve récoltera des points (Sur tous les parcours) en fonction du barème suivant. En plus des points au classement scratch, des points seront attribués sur le classement de chaque catégorie. Les points seront attribués de la manière suivante :

SCRATCH GENERAL:

- Scratch Grand Parcours: 70, 65, 60, 55, 52, 50, 48, 46, 44, 42, 41, 40, 39 points etc... jusqu'au 50^e (2 points)
- Scratch Moyen-Petit Parcours : 35, 30, 25, 20, 18, 16, 15, 14, 13,12 points etc... jusqu'au 20^e (2 points)

CATEGORIES GENERAL :

- Catégories Grand Parcours: 30, 25, 20, 15, 12, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1 points sur les 15 premiers de chaque catégorie.
- Catégories moyen parcours : 15, 10, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1 points sur les 10 premiers de chaque catégorie

Les points obtenus au scratch (quel que soit le parcours) permettront de déterminer un classement général « Scratch »
Les points obtenus dans la catégorie (quel que soit le parcours) permettront d'établir un classement par catégorie.

(Exemple : Sur une épreuve, je termine 5^e au scratch du grand parcours et 2^e de ma catégorie, je marque 52 points sur le classement « scratch » général et 25 points dans le classement général de ma catégorie.)

Le classement général final (Scratch et catégorie) du Trophée prendra en considération le total des points sur l'ensemble des épreuves.

En cas d'égalité les concurrents ayant participé aux plus d'épreuves seront favorisés. En cas de nouvelle égalité, ils seront départagés par la meilleure place scratch obtenue sur un grand parcours.

Un bonus de 25 points sera attribué pour les participants ayant participé à toutes les épreuves sur le classement scratch, de 10 points sur le classement par catégorie.

Article 5 - LES RECOMPENSES

Seront récompensés :

- **les 5 premiers au classement final scratch Dames et Hommes** sur le cumul de leurs points obtenus aux classements scratches.
- **les 3 premiers de chaque catégorie définie à l'article 4.2** sur le cumul des points obtenus dans leur catégorie.

La remise des récompenses sera effectuée en fin de saison (date à déterminer ultérieurement).

Article 6 - GESTION DU TROPHEE

La gestion du « Challenge Granfondo Alpes-Maritimes » sera assurée par la société « MerMonts Organisation », avec notamment l'élaboration du règlement, le calendrier, la coordination entre les différents organisateurs, le suivi du classement général provisoire et final et la coordination de la promotion, cela avec l'appui du Conseil Départemental 06.

Toute réclamation concernant les classements du Challenge devra intervenir **avant le 15 octobre 2019** auprès des organisateurs par mail christophe.menei@mermonts.fr

Pour tout renseignement complémentaire sur les épreuves, merci de contacter les différents organisateurs des épreuves concernées. (Coordonnées sur le site granfondo-alpesmaritimes.com)

Article 7 - PROMOTION

Les organisateurs des épreuves comptant pour le Challenge seront les seuls à pouvoir utiliser dans leur communication le label et la mention "Epreuve comptant pour le Challenge Granfondo Alpes-Maritimes".